

Canada Province de Québec
Municipalité de Saint-Philippe-de-Néri
Le 6 août 2019

À une séance régulière du conseil de la municipalité de Saint-Philippe-de-Néri tenue au Centre municipal au lieu et heure ordinaires de ce conseil, le mardi 6 août 2019, conformément à l'article 145 du Code municipal, sont présents : messieurs Alain Castonguay, Marco Lizotte, Gaston Roy, Noël Alexandre, Roland Lévesque et Frédéric Dionne formant quorum sous la présidence de son honneur monsieur le maire Frédéric Lizotte, présent à la séance ainsi que monsieur Pierre Leclerc, directeur général.

Ouverture de la séance

Monsieur le maire Frédéric Lizotte constate le quorum à 20 h et déclare la séance ouverte.

214-2019

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Considérant que les membres du conseil ont tous, préalablement à la tenue de la présente séance, pris connaissance du contenu de l'ordre du jour et que la lecture a été faite à cette séance;

Il est proposé par : monsieur Gaston Roy
Et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux
4. Approbation des comptes
5. Comité de développement
6. Comité de la Famille et des Aînés
7. Demande de soumissions sur invitation concernant la collecte, transport, disposition et traitement des boues des fosses septiques pour les années 2020 et 2021
8. Demande de soumissions sur invitation concernant le contrat d'entretien des chemins d'hiver pour les années 2019-2020 et 2020-2021
9. Demande de soumissions sur invitation concernant le déneigement des édifices et immeubles de la municipalité pour les années 2019-2020 et 2020-2021
10. Programmation des travaux TECQ 2019-2023
11. Appui à la MRC de Kamouraska concernant une demande d'augmentation du budget d'aide à la voirie locale du MTQ et l'admissibilité des travaux de réfection des passages à niveau au programme du MTQ
12. Demande du Comité de développement
13. Journée des Philippéens (ennes)
14. Demande du Club de patinage artistique de Saint-Pascal
15. Rues Principales
16. Demande de la bibliothèque Claude-Bécharde
17. Centre d'éducation des adultes – Entente de services pour l'année 2019-2020
18. Installation de plaques 9-1-1
19. Calcul de débit incendies des bornes fontaines
20. Test de vitesse Cogeco

21. Paiement # 2 – Turcotte 1989 nc
22. Correspondance
- 23 Période de questions
24. Demande d'une contribution financière à la MRC de Kamouraska via le Fonds (FDMK) - Volet activité locale
25. Cours d'éveil à la musique
25. Lampe de rue
26. Tournoi de pétanque à St-Pascal
27. Levée de la séance

215-2019 **Adoption du procès-verbal**

Monsieur le maire Frédéric Lizotte s'informe auprès des membres du conseil, à savoir s'ils ont reçu la copie du procès-verbal du 2 juillet 2019. Comme il appert et a été reconnu que chacun a reçu copie du procès-verbal.

Il est proposé par : monsieur Alain Castonguay
Et résolu unanimement de les ratifier et de les adopter.

À titre de directeur général/secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Philippe-de-Néri, je soussigné, Pierre Leclerc, atteste que la municipalité dispose des sommes nécessaires pour acquitter les dépenses effectuées au mois de juillet 2019, et ce, telles que présentées.

 Pierre Leclerc, directeur général

Le rapport de l'état des activités financières de la municipalité et du Site d'enfouissement juillet 2019 ont été déposés et remis aux membres du conseil.

216-2019 **Approbaton des comptes**

Administration générale

Canadien National	Signaux lumineux	279.00 \$
Équip. R. D'Anjou	Correction taxes	12.14 \$
Hydro-Québec	Lumières	415.60 \$
	Centre municipal	705.53 \$
	Enseignes	88.94 \$
Lizotte Frédéric	Déplacements	30.72 \$
Visa Desjardins	Congrès	622.08 \$
Bell Canada	Téléphone	432.04 \$
Bell Mobilité	Service	201.34 \$
Produits Suncor	Essence	441.82 \$
Hydro Québec	Eaux usées	1 166.41 \$
	Centre	176.95 \$
Leclerc Pierre	Déplacements	91.20 \$
Loisirs Thiboutot	Subvention	5 000.00 \$
Postes Canada	Timbres	310.43 \$
Salaires	Juillet	20 885.32 \$
ADMQ	Colloque annuel	65.00 \$
Agro-Enviro-Lab	Analyse eaux usées	225.35 \$
Alim. Lucien Dubé	Eau, glace, pique-nique	99.09 \$
Buro plus	Fournitures bureau	193.14 \$
Canadien National	Point de mille	34.49 \$
Chem Action	Vanne	893.36 \$

Dionne Nicole	Média poste (2), déplacement	153.54 \$
DHC, avocats	Frais juridiques	158.67 \$
Ébénisterie Jean	Parc intergénérationnel	531.18 \$
Équip. Patrick Bérubé	Citerne, parc	10 940.46 \$
Fonds inf. territoire	Mutations	8.00 \$
Grossiste M.R. Boucher	Sellette, asphalte froide	2 044.71 \$
Groupe Azimut	Mise à jour matrice	86.23 \$
Groupe Avantis BMR	Bous traité, quincaillerie	1 069.85 \$
Jean Morneau	Pièce	72.28 \$
Landry Raynald	Vitres	45.00 \$
Maheu & Maheu	Intervention	114.98 \$
MRC Kamouraska	Médiane, Inspection rég.	7 899.56 \$
Plomberie Chouinard	Pièce eau potable	5.46 \$
Site defouissement	Fonds post-fermeture	4 342.96 \$
	Ristourne TPS & remb. TVQ	1 361.93 \$
Société mut. Prév.	Adhésion	353.97 \$
Spécialités électriques	Batterie	533.47 \$
Stelem	Détecteur de fuites	2 012.06 \$
Ultima Assurance	Prime	433.00 \$
Ville St-Pascal	Reddition comptes	101.24 \$
Visa Desjardins	Climatiseur	320.78 \$
Weed Man	Contrôle végétation	<u>575.00 \$</u>

Total 65 534.28 \$

Solde dans EOP : 312 905.54 \$

Solde dans EOP – Avantages 103 974.01 \$

Site d'enfouissement

Électricité S.R. inc.	Réparation	523.47 \$
Weed Man	Contrôle végétation	892.00 \$
Équip. Patrick Bérubé	Installer aérateur	229.95 \$
Hydro Québec	Électricité	<u>37.01 \$</u>

Total 1 682.43 \$

Solde dans EOP : 121 174.23 \$

Solde dans EOP – Avantages 103 971.09 \$

Considérant que les membres du conseil ont reçu une copie de cette liste avant la séance du conseil, les comptes n'ont pas été lus. Monsieur le maire Frédéric Lizotte a mentionné le solde des comptes à payer, le solde aux livres et a demandé aux membres du conseil s'ils avaient des questions concernant ces comptes.

Il est proposé par : monsieur Marco Lizotte

Et résolu unanimement que les comptes ci-dessus mentionnés soient acceptés et payés à qui de droit.

217-2019 **Comité de développement**

Monsieur Alain Castonguay informe le conseil qu'une demande sera traitée plus loin dans l'ordre du jour.

218-2019 **Comité de la Famille et des Aînés**

Monsieur Frédéric Dionne informe les membres du conseil qu'un pique-nique aura lieu ce samedi 10 août 2019.

219-2019 **Demande de soumissions sur invitation concernant la collecte, transport disposition et traitement des boues des fosses septiques pour les années 2020 et 2021**

Il est proposé par : monsieur Roland Lévesque

Et résolu unanimement que : le conseil autorise le directeur général à demander des soumissions sur invitation pour la collecte, transport, disposition et traitement des boues de fosses septiques à au moins deux (2) soumissionnaires.

220-2019 **Demande de soumissions sur invitation concernant le contrat d'entretien des chemins d'hiver pour les années 2019-2020 et 2020-2021**

Considérant que le contrat pour le déneigement des chemins d'hiver est échu;

Considérant qu'une estimation des coûts a été faite en se basant sur les années antérieures;

Considérant que les membres du conseil demandent au directeur général de procéder par voie d'invitation de soumissions à au moins deux (2) soumissionnaires.

Il est proposé par : monsieur Roland Lévesque

Et unanimement résolu que : des soumissions sur invitation soient transmises à au moins deux (2) soumissionnaires pour l'entretien des chemins d'hiver pour une période de deux (2) ans : 2019-2020 et 2020-2021.

221-2019 **Demande de soumissions sur invitation concernant le déneigement des édifices, immeubles, bornes incendies et trottoirs de la municipalité pour les années 2019-2020 et 2020-2021**

Il est proposé par : monsieur Roland Lévesque

Et unanimement résolu que : des soumissions sur invitations soient transmises à au moins deux (2) soumissionnaires pour le déneigement des édifices, immeubles, bornes incendies et trottoirs appartenant ou occupés par la municipalité pour les années 2019-2020 et 2020-2021.

222-2019 **Programmation des travaux TECQ 2019-2023**

Attendu que :

- La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;
- La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Il est proposé par : monsieur Gaston Roy
Et résolu unanimement que :

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;
- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux numéro 1-2019 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq (5) années du programme;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation des travaux approuvés par la présente résolution.

223-019

Appui à la MRC de Kamouraska concernant une demande d'augmentation du budget d'aide à la voirie locale du MTQ

Considérant que les MRC de Kamouraska et de la Matapédia demandent au gouvernement du Québec d'injecter les sommes nécessaires à la réalisation complète des Plans d'intervention en Infrastructures routières locales (PIIRL) des MRC du Québec dans le volet Redressement des Infrastructures routières locales (RIRL) ainsi que des sommes supplémentaires au volet Accélération des Investissements sur le Réseau routier local (AIRRL) pour le budget 2020-2021 et les suivants, et ce à la hauteur des demandes déposées et enlever l'exigence de déposer aux programmes des plans et devis définitifs.

Il est proposé par : monsieur Frédéric Dionne

Et résolu unanimement que : le conseil de la municipalité de Saint-Philippe-de-Néri appuie les MRC de Kamouraska et de la Matapédia dans leurs revendications pour une augmentation substantielle du financement de ces programmes et transmet la résolution au Gouvernement du Québec et au ministère des Transports.

224-2019

Admissibilité des travaux de réfection des passages à niveau au programme du MTQ

Considérant que les passages à niveau sont des structures essentielles à l'Interconnexion entre les routes les municipalités;

Considérant que les travaux de réfection, d'amélioration et de remplacement de passages à niveau sont exigés par les exploitants du chemin de fer (CN, CP ou autres) avec très peu de préavis;

Considérant que les municipalités et les villes doivent budgéter leurs dépenses plusieurs mois à l'avance;

Considérant que les travaux de réfection, d'amélioration et de remplacement de passage à niveau représentent un investissement de l'ordre de 100,000 \$ et plus et qu'ils sont payables par le propriétaire de l'emprise de la route qui traverse la voie ferrée;

Considérant que ces investissements représentent pour la plupart des petites municipalités du Québec un investissement majeur;

Considérant qu'il est possible de soumettre au Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) des travaux de voirie en priorité 4;

Considérant que le MTQ refuse de rendre admissible et priorité 4 de la TECQ les travaux de réfection, d'amélioration et de remplacement de passage à niveau.

En conséquence,

Il est proposé par : monsieur Frédéric Dionne

Et résolu unanimement que : le Conseil de la municipalité de Saint-Philippe-de-Néri appuie les MRC de Kamouraska et de la Matapédia dans leur demande au gouvernement du Québec de rendre admissible aux programmes du MTQ (incluant la TECQ) les travaux de réfection, d'amélioration et de remplacement de passage à niveau.

Le Conseil de la municipalité de Saint-Philippe-de-Néri exige des exploitants du rail un préavis de deux (2) ans (incluant une estimation des coûts des travaux), les avisant que des travaux de réfection, d'amélioration et de remplacement sont requis à un passage à niveau sous la juridiction de la municipalité ou de la ville.

225-2019

Demande du Comité de développement – Accueil nouveaux arrivants

Pour faire suite à la lecture de la demande.

Il est proposé par : monsieur Roland Lévesque

Et résolu unanimement que : le maire et un conseiller municipal ou l'agente de développement aillent en personne accueillir les nouveaux arrivants dès qu'ils emménagent dans leur résidence et qu'il en soit de même lorsqu'une nouvelle entreprise ouvre ses portes dans la municipalité.

226-2019

Journée des Philippéens(ennes) - Budget

Il est proposé par : monsieur Marco Lizotte

Et résolu unanimement que : selon les prévisions budgétaires préparées par l'agente de développement pour la journée des Philippéens et Philippéennes la contribution municipale soit de 1 500 \$ pour cette activité.

227-2019 **Demande du Club de patinage artistique de Saint-Pascal**

Il est proposé par : monsieur Alain Castonguay

Et résolu à l'unanimité que: les membres du conseil acceptent de verser un montant de 50 \$ à cet organisme.

228-2019 **Rues Principales**

Le directeur général a fait la lecture du courriel et a présenté les deux (2) esquisses de réaménagement du secteur Côte de l'Église.

Il est proposé par : monsieur Alain Castonguay

Et résolu à l'unanimité que : 1) le conseil demande au directeur général de modifier les esquisses pour en faire une seule selon les directives du Conseil.

2) le Conseil appuie Rues principales dans leur projet « Réinventer le Réseau des Rues Principales.

229-2019 **Demande de la bibliothèque Claude-Béchar**

Il est proposé par : monsieur Gaston Roy

Et résolu à l'unanimité que: un don de 1 000 \$ soit alloué à cet organisme.

230-2019 **Centre d'éducation des adultes – Entente de service pour l'année 2019-2020**

Considérant que depuis deux (2) ans le groupe de Viactive n'a pas été en fonction.

Considérant que les membres du conseil désirent réactiver cette activité.

Il est proposé par : monsieur Alain Castonguay

Et résolu unanimement que: le Conseil mandate monsieur Frédéric Dionne, conseiller et responsable du Comité de la Famille et des Aînés, à faire les démarches pour relancer cette activité; soit en l'animant ou en recrutant une personne apte à le faire.

231-2019 **Installation de plaques 9-1-1**

Considérant que demandes de soumissions ont été faites à Équipement Patrick Bérubé, Option Sécure et Clôture André Harton;

Considérant qu'aucune soumission n'a été transmise à la date demandée;

Les membres du conseil demandent à monsieur Patrick Bérubé de la firme Équipement Patrick Bérubé présent dans la salle s'il est intéressé à effectuer ce travail et à quel prix.

232-2019 **Calcul du débit incendie des bornes fontaines**

Le directeur général informe les membres du conseil qu'il a pris des informations auprès de la municipalité de Sainte-Hélène et de la firme Nordikeau; et qu'il n'y avait à ce jour aucun développement.

Il est proposé par : monsieur Alain Castonguay

Et résolu à l'unanimité que : le Conseil demande au directeur général de s'informer auprès des firmes Nordikeau et Aquatech des coûts pour effectuer ce travail.

233-2019 **Test de vitesse Cogéco**

Le courriel a été déposé à la séance et les membres du conseil identifient le territoire visé et demandent que le lien pour le sondage soit affiché sur la page Facebook de la municipalité

234-2019 **Décompte progressif numéro 2 et provisoire – Turcotte 1989 inc.**

Le directeur général fait la lecture de la lettre de monsieur Jean-François Richard de la firme Asisto Inc; concernant le paiement du décompte progressif numéro 2 et de la libération de la retenue contractuelle de 5%.

Il est proposé par : monsieur Roland Lévesque

Et résolu unanimement que : le Conseil accepte de faire le paiement de 43 677.33 \$ taxes incluses à la firme Turcotte 1989 inc.

Le paiement sera effectué à l'émission du certificat de réception définitive qui sera conditionnel à une prochaine visite de l'ingénieur d'Asisto.

235-2019 **Correspondance**

Les membres du conseil ont pris connaissance des documents suivants :

- Courriel de Monsieur Gilles Plourde

Afin qu'ils soient soumis à la connaissance des membres du conseil avant de les déposer aux archives.

236-2019 **Période de questions**

Toutes les réponses aux questions posées ont été données lors de la séance.

237-2019 **Demande d'une contribution financière à la MRC de Kamouraska via le Fonds (FDMK) - Volet activité locale**

Considérant que la MRC de Kamouraska a mis en place un Fonds de développement des municipalités du Kamouraska (FDMK) pour appuyer les municipalités à réaliser des activités locales au développement du loisir culturel;

Considérant que chaque municipalité peut choisir une activité de loisir culturel qu'elle désire financer en partie par ce fonds;

Considérant que le montant attribué dans le cadre de ce fonds est de 500 \$;

Il est proposé par : monsieur Marco Lizotte
Et résolu unanimement que :

- La municipalité s'engage à la hauteur de 20 % du 500 \$, dans cette activité.
- La municipalité s'engage à publiciser l'événement, notamment en intégrant le logo de la MRC de Kamouraska ou en faire une mention verbale lors de la tenue de l'activité.
- La municipalité s'engage à affecter le montant de 500 \$ provenant du FDMK en 2019 au paiement des dépenses engendrées par l'activité locale qu'est la journée des Philippéens et des Philippéennes 2019.

238-2019 **Cours d'éveil à la musique**

Suite au succès remporté avec le cours d'éveil musical l'automne passé,

Il est proposé par : monsieur Alain Castonguay

Et résolu unanimement que : la municipalité prête gratuitement la salle de l'ancien bureau du directeur général au centre municipal et couvre 50 % du prix de l'inscription pour les jeunes de Saint-Philippe. Ces cours seront d'une durée de dix (10) semaines à l'automne et dix (10) semaines à l'hiver.

239-2019 **Lampe de rue**

Monsieur Roland Lévesque, conseiller, informe le conseil que la lampe de rue située au 18 rue Bérubé est défectueuse.

Il est proposé par : monsieur Roland Lévesque

Et résolu unanimement que : le conseil autorise le remplacement de cette lumière par une lumière au DEL.

240-2019 **Tournoi de pétanque à St-Pascal**

Deux équipes de notre municipalité ont participé au tournoi de pétanque organisé à « Bonjour la visite ». Une équipe a remporté la médaille d'or et l'autre, celle d'argent.

Félicitations aux participants.

241-2019 **Levée de la séance**

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés.

Il est proposé par : monsieur Gaston Roy

Et résolu unanimement que : la présente séance soit levée à 20 h45.

Frédéric Lizotte,
Maire

Pierre Leclerc
Directeur général

Je, Frédéric Lizotte, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 [2] du Code municipal.